

PROCÈS VERBAL

Conseil Municipal le mercredi 07 février 2024

ORDRE DU JOUR :

- 1 – Election du secrétaire de séance
- 2 – Approbation du procès-verbal de la séance du 20/12/2024
- 3 – Recours à l'emprunt (prêt relais)
- 4 - Vente de la parcelle ZB 180 – rue de la Libération
- 5 – Demandes de subventions
 - 5-1 Aide Départementale Villages et Bourgs – Volet voirie communale (ADVB-VC 2024)
 - 5-2 Dotation d'équipement des Territoires Ruraux (DETR 2024)
 - 5-3 Dotation de Soutine à l'Investissement Local (DSIL 2024)
 - 5-4 Aide Départementale Villages et Bourgs 2024 (ADVB 2024)
 - 5-5 Aides aux Communes et aux Territoires (ACTes 2024)
 - ~~5-6 Fondation du patrimoine + DRAC – Couverture de la glacière~~
- 6 – Limitation exonération TFPB
- 7 – Fiscalisation de la contribution DECI – SIDEN-SIAN
- 8 – Renouvellement adhésion groupement de commande fourniture et acheminement d'énergies
- 9 – Subvention exceptionnelle aînés de Bachy
- 10 – Horaires d'ouverture de l'Agence Postale
- 11- Informations diverses
 - Situation des finances
 - Extension de la salle des fêtes
 - Réseau de chaleur
 - Parking de la gare
- 12 – Questions diverses

Présents : Joseph BEGHIN, Patrice COUSIN, Philippe DELCOURT, Perrine DEMAY, Gautier DHORDAIN, Amaury DIDELOT, Aurore FERET, Valérie FIEVET, Yann GRAENICHER, Maëva GUENOT, Geoffrey INGELAERE, Appoline HOUPPE, Lenna LE MOIGNE, Chloé LEMAIRE, Jean-François MAHIEU, Gérald PADÉ, Véronique THOMAS, Franck ROUX

Absents excusés/pouvoirs : Catherine GUILLAUD donne pouvoir à Philippe DELCOURT ; Florence MUGGEO donne pouvoir à Gautier DHORDAIN

Nombre de conseillers en exercice = 19 : Présents : 17 / Votants : 19

Début de séance à 20h40

0 - Monsieur le Maire souhaite retirer de l'ordre du jour la demande de subvention – Fondation du patrimoine, DRAC – Couverture de la glacière.

Nous n'avons toujours pas de devis pour une couverture en toit de chaume. De plus, il n'y a pas de planning contraint pour un dépôt de subvention à la DRAC.

1 - Election du secrétaire de séance

Madame Véronique THOMAS, candidate, est élue secrétaire de séance

2 - Approbation du compte-rendu de la séance du 20/12/2023

Après en avoir pris connaissance, les élus approuvent à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 20 décembre 2023.

3 - Recours à l'emprunt (prêt relais)

Deux gros projets sont actuellement en cours, l'extension de la salle des fêtes et ses équipements (587 610€) et la réalisation du réseau de chaleur (493 469 €). Nous payons les factures des entreprises au fur et à mesure de leur arrivée : payé à ce jour RC 294 153€, Sdf 511 838€. Nous sommes dans l'attente du versement de plus de 500 000€ de subvention qui ont été accordées pour ces projets et de 100 000€ du FCTVA. Dans l'attente des subventions, il est envisagé d'ouvrir une ligne de crédit ou de recourir à un prêt relais dans une banque. Plusieurs organismes ont été contactés. A ce jour un seul a répondu positivement. L'organisme prêteur nous demande de valider le détail des conditions du prêt relais proposé. A savoir que ce prêt peut être résilié à tout moment sans aucun frais.

La commission des finances du 6 février dernier propose d'ajourner la proposition du prêt relais de financement du Crédit Agricole. Notre situation financière (dépenses et versements) est suivie hebdomadairement et la situation actuelle ne nécessite pas de recourir au prêt relais, suite aux versements de 2 subventions de la CCPC. Néanmoins la commission finance reste vigilante car l'équilibre de notre trésorerie dépend des versements de subventions obtenues et de la récupération de la TVA des investissements 2023. Ces versements étant très difficilement « datables », selon les organismes donateurs, il est possible que le recours à un prêt relais (même très court) soit de nouveau d'actualité dans les mois à venir.

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'ajourner la décision.

4 – Vente de la parcelle ZB 180 – rue de la Libération

Suite à la proposition d'achat d'une parcelle communale, préalablement réservée à l'installation d'une réserve d'eau, pour prévoir un accès, le conseil municipal est invité à délibérer quant à l'éventualité de cession de cette parcelle de 63 m². Monsieur le Maire précise que Noréade a confirmé le 5 janvier dernier que les caractéristiques de la parcelle ZB 180 ne sont pas compatibles avec l'installation d'une poche souple de 120 m³. La réalisation d'un maillage avec le réseau belge est à l'étude afin d'acheminer la pression manquante nécessaire, à la protection de 4 habitations, aux préconisations du SDIS et de Noréade en termes de défense incendie. La parcelle ZB 180 n'a donc plus d'utilité à la commune. Elle peut servir d'accès à une parcelle en fond de terrain.

Monsieur le Maire propose un prix de vente équivalent au prix d'achat de celle-ci, autour de 15€ le m².

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après avoir délibéré, le Conseil municipal décide la cessation de la parcelle ZB 180, située rue de la Libération par :

18 VOIX POUR

1 ABSTENTION : Mme Lenna LE MOIGNE

0 VOIX CONTRE

5 – Demandes de subventions

5 / 1 - Aide Départementale Villages et Bourgs – Volet voirie communale (ADVB-VC 2024)

Monsieur le Maire propose de demander une aide pour la mise en place d'une nouvelle couche de roulement rue Léo Lagrange, pour 49 136 € HT, suite aux travaux d'assainissement en cours. Une aide du département est possible à hauteur de 50% du montant HT des travaux, soit 24 568€. Pour rappel une convention de participation financière suite aux travaux d'assainissement de la rue Léo Lagrange a été signée avec Noréade pour un montant de 14 954 €. La limite de plafond légal, à savoir 80% de financement par subventions publiques est donc atteinte et respectée.

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité de valider le dépôt d'une demande de subvention à hauteur de 24 568 € pour renouvellement de la couche de roulement rue Léo Lagrange dans le cadre de l'ADVB-VC 2024.

5 / 2 – Dotation d'équipement des Territoires Ruraux (DETR 2024)

Monsieur le Maire propose de demander une aide pour la création du prolongement du trottoir sécurisé rue Henri Pottier, praticable pour les PMR, jusqu'au rond-point. Coût de la réalisation du trottoir 228 120€ HT. Une aide de la Préfecture (DETR) est possible à hauteur de 30% du montant HT des travaux, soit 68 436 €.

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité de valider le dépôt d'une demande de subvention à hauteur de 68 436 € pour prolongement du trottoir sécurisé rue Henri Pottier dans le cadre de la DETR 2024.

5 / 3 – Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL 2024)

Monsieur le Maire propose de demander une aide pour l'installation de panneaux photovoltaïques à l'école. Coût des travaux : 32 610.54 € HT. Une aide de la Préfecture est possible à hauteur de 40% du montant HT des travaux, soit 13 044.22€.

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après avoir délibéré, le Conseil municipal décide de valider le dépôt d'une demande de subvention à hauteur de 13 044.22€ pour l'installation de panneaux photovoltaïques à l'école dans le cadre de la DSIL 2024 par :

18 VOIX POUR

0 ABSTENTION

1 VOIX CONTRE : M Gérald PADE

5 / 4 - Aide Départementale Villages et Bourgs 2024 (ADVB 2024)

Monsieur le Maire propose de demander une aide pour la création du prolongement du trottoir sécurisé rue Henri Pottier, praticable pour les PMR, jusqu'au rond-point. Coût de la réalisation du trottoir 228 120€ HT. Une aide du département est possible à hauteur de 50% du montant HT des travaux, soit 114 060 €. Le cumul des 2 aides finance 80% du projet HT. La TVA, à financer, est récupérable An+1.

Oùï l'exposé de Monsieur le Maire et après avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité de valider le dépôt d'une demande de subvention à hauteur de 114 060 € pour prolongement du trottoir sécurisé rue Henri Pottier dans le cadre de la ADVB 2024.

5 / 5 – Aides aux Communes et aux Territoires (ACTes 2024, Région)

Monsieur le Maire propose de demander une aide pour l'installation de panneaux photovoltaïques à l'école. Coût des travaux : 32 610.54 € HT. Une aide de la Région est possible à hauteur de 25% du montant HT des travaux, soit 8 152.64€. L'ensemble des 2 aides couvre plus de 65% de la dépense. A savoir que ceux-ci vont pouvoir couvrir une partie des dépenses des énergies du groupe scolaire (autoconsommation).

Oùï l'exposé de Monsieur le Maire et après avoir délibéré, le Conseil municipal décide de valider le dépôt d'une demande de subvention à hauteur de 8 152.64€ pour l'installation de panneaux photovoltaïques à l'école dans le cadre de l'ACTes 2024 par :

18 VOIX POUR

0 ABSTENTION

1 VOIX CONTRE : M Gérald PADE

6 – Limitation exonération TFPB

Suite à une modification de l'article 143 de loi n°2023-1322 du code général des impôts, les délibérations prises par les collectivités instituant la limitation d'exonération de la taxe foncière sur les propriétés bâties prévue à l'article 1383-0 B bis du CGI dans sa version précédente à la loi du 29 décembre 2023 sont désormais inapplicable à compter de 2024.

Si le conseil municipal ne souhaite toujours pas cette exonération totale pendant deux ans (délibération 2021-037), il nous faut donc à nouveau délibérer avant le 19/02/2024.

M. le Maire souhaite reconduire la suppression de cette exonération, sauf pour les constructions financées au moyen de prêts aidés de l'Etat prévus aux articles L. 301-1 à L.301-6 du code de la construction et de l'habitation ou de prêts conventionnés.

Oùï l'exposé de Monsieur le Maire et après avoir délibéré, le Conseil municipal décide de limiter l'exonération de la TFPB par :

18 VOIX POUR

1 ABSTENTION : Mme DEMAY Perrine

0 VOIX CONTRE

7 – Fiscalisation de la contribution DECI – SIDEN-SIAN

Notre commune adhère au SIDEN-SIAN pour la compétence « Défense Extérieure Contre l'Incendie ». Conformément à la délibération de comité syndical du 14 décembre 2023, notre cotisation s'établit à 9 335.00€ (5€ x nbr. d'hab.). Le comité syndical a décidé de mettre en place la fiscalisation de notre contribution. Toutefois le conseil municipal a la possibilité de refuser cette fiscalisation et donc de financer sa contribution par le biais du budget communal.

M. le Maire propose d'accepter la fiscalisation de la cotisation syndicale pour l'année 2024.

Oùï l'exposé de Monsieur le Maire et après avoir délibéré, le Conseil municipal décide de fiscaliser la contribution DECI au SIDEN-SIAN par :

18 VOIX POUR

1 ABSTENTION : Mme Lenna LE MOIGNE

0 VOIX CONTRE

8 – Adhésion groupement de commande fourniture et acheminement d'énergies

La CCPC nous propose d'adhérer au groupement de commandes qu'elle pilote pour la fourniture d'électricité et de gaz naturel à compter du 01/01/2025. Ce marché est passé pour une durée de 3 ans.

Ce groupement permettra notamment de rendre plus efficaces les opérations de mise en concurrence qui auraient été engagées individuellement par chaque membre, obtenant ainsi de meilleures conditions tarifaires au regard du

nombre de membres et des économies d'échelle en découlant ; le groupement garantira en outre des prestations de qualité. La Communauté de communes Pévèle Carembault serait « coordonnateur » de ce groupement de commandes. Et que la commission d'appel d'offres serait celle du coordonnateur.

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'adhérer aux groupements de commande de la CCPC pour la fourniture et l'acheminement d'électricité et de gaz.

9 - Subvention exceptionnelle aînés de Bachy (136.53€)

En 2023, l'association des Aînés a repris au pied levé l'organisation de la ripaille en août au stade communal. Cette dépense n'était pas prévue dans leur budget et ils ont sous-estimé le prix de revient des repas. Monsieur le Maire, exceptionnellement et pour encourager la vie au village, pour combler une partie du déficit propose de prendre à la charge de la commune une facture des victuailles soit 136,53€.

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après avoir délibéré, le Conseil municipal décide d'accorder une subvention exceptionnelle aux aînés de Bachy à hauteur de 136.53€ par :

10 VOIX POUR

6 ABSTENTIONS : Mmes Aurore FERET, Chloé LEMAIRE, Florence MUGGEO et Mm Patrice COUSIN, Gautier DHORDAIN, Geoffrey INGELAERE

3 VOIX CONTRE : Mmes Perrine DEMAY, Maëva GUENOT, Lenna LE MOIGNE

10 – Horaires d'ouverture de l'Agence Postale

L'Agence Postale est actuellement ouverte 21h par semaine (la Poste était théoriquement ouverte 27h par semaine). La Poste ne nous indemnise environ que 1000€ par mois pour offrir ce service. L'ouverture à 21h semaine est donc déjà déficitaire pour le budget de la commune par rapport à l'aide fournie.

Suite à la commission personnelle du 1^{er} février dernier, il a été proposé, au vu de la fréquentation et du trop-plein d'heures de l'agent en charge de l'AP de fermer le mardi après-midi.

Monsieur le Maire propose qu'à compter du 1^{er} avril prochain les nouveaux horaires d'ouverture de l'AP seront donc du lundi au samedi matin de 9h à 11h30 et le vendredi après-midi de 14h à 17h.

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité de modifier les horaires d'ouverture de l'agence postale au 1^{er} avril prochain tel que présentées ci-dessus.

11 – Informations diverses

- Situation des finances 2024
fonctionnement : dépenses 84100,75€, recettes 34 133,31€
Investissement : dépenses 333 197,40€, recettes 60 000 €
- Extension de la salle des fêtes
A ce jour, il reste des travaux d'électricité à terminer à la petite cuisine. Délai prévu 10 février 2024 !
- Réseau de chaleur
Coût prévisionnel du bureau d'études : 384 200€ HT (lot 1 : 120 000€, lot 2 : 260 000€, lot 3 : 4 200€), soit 461 040€ TTC.
Résultat de l'Appel d'offres : Lot1-232 326€ HT 278 791€ TTC, lot 2 : 175 388€, 210 466€ TTC, Lot3 3510€ HT, 4212€ TTC soit TTC 493 469 €. Payés au 7/2/24 : 294 152,82€ soit 60%
Les travaux sont arrêtés dans l'attente de l'intervention de GRDF qui doit retirer une canalisation de gaz inutilisée, délai fin mars 2024. La 1^{ère} sous-station est bloquée dans l'attente de l'intervention de la SARL GODIN qui doit installer l'échangeur pour le chauffage des 2 salles. Délai prévu 15 mars 2024.
- Parking de la gare
L'extension a été réalisée pour 20 127€, subvention prévue 5 000€. Il reste le tracé de la ligne blanche.
- Point commission jeunesse :
 - Accueils de Loisirs été 2024. Pour juillet, la Directrice du centre est connue.
 - Ce week-end, le CMJ propose un atelier de fabrication de nichoirs aux ateliers municipaux.

12 – Questions diverses

Monsieur le Maire lève la séance du conseil municipale à 22h30.

La Secrétaire de séance

Le Maire